

Défi 5 – Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

1 DESCRIPTION DU PROJET

Pour qui et pourquoi ce dispositif ?

Ce dispositif a pour objectif d'offrir à tous les Cergypontains et à ceux qui viennent régulièrement sur le territoire de la communauté d'agglomération des conseils en mobilité individualisés, afin de les inciter à utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle

La méthode est définie de la manière suivante :

- Définir la ou les solutions alternatives adaptées aux besoins de déplacement (viaNavigo);
- Eclairer l'utilisateur sur les impacts socio-économiques et environnementaux de ses choix modaux (calculateur ADEME) ;
- Lever les freins ;
- Faciliter le passage à l'acte, c'est-à-dire la transition vers l'usage de modes de déplacements nouveaux pour l'utilisateur.

Afin d'aller au plus près des personnes qui pourraient bénéficier d'un conseil en mobilité, une agence mobile a été mise en place pour aller plus facilement à la rencontre d'un public ciblé (habitants, salariés, étudiants, demandeurs d'emplois). Le kit de mobilité distribué permet de rassembler les informations mobilité (plans...).

Pour tester un nouveau mode de déplacement sans se soucier de l'achat du titre de transport lors de la première utilisation, des titres sont donnés à l'issue du conseil en mobilité.

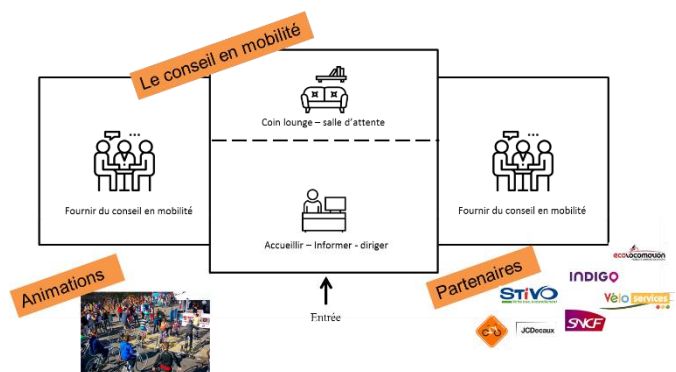
Il existe aussi un formulaire de demande de conseil en mobilité en ligne (sur le site de Cergy-Pontoise). L'utilisateur reçoit en retour une réponse sur les solutions de mobilité adaptées à sa demande en les comparant entre elles (en termes de temps, de distance, de prix, de confort, de santé,...).



2 LES ACTEURS DU PROJET

Ce projet est porté par l'**agglomération de Cergy-Pontoise** et est régié par la Direction Mobilité et Stationnement.

Néanmoins, afin de donner du sens à l'action mise en place, chaque intervention est accompagnée par des acteurs locaux (opérateur de transport, opérateur vélo, prestataires spécialisés). Ces animations proposées permettent d'attirer le public et le « rabattre » vers les conseillers en mobilité grâce à des lots à gagner.



3

VIE ET SUITES DU PROJET

Historique

- **2012 : l'Agglo Sans mon Auto** – Cette opération a pour but de coacher des habitants et des salariés Cergy-pontains pour qu'ils effectuent un mois sans voiture. Cette opération de testing basée sur des conseils en mobilité a été plutôt encourageante puisque 90 à 95% des personnes se sont déclarées convaincues et prêtes à changer (totalement ou en partie), leurs pratiques de déplacements. Cette opération a donc été renouvelée chaque mois d'octobre de 2013 à 2015 et a été récompensée en 2013 lors des Assises de la mobilité en Île-de-France.
- **2016 : Transformation de l'opération** – malgré ces résultats encourageants, le nombre de participants était très limité dans le format précédent (90 personnes en 4 ans) et a donc évolué pour offrir un conseil en mobilité personnalisé au plus grand nombre. En 2016, des conseillers mobilité sont allés en bus pendant 15 jours à la rencontre des publics : 96 personnes ont bénéficié du service.
- **2018 : La boussole** – création de l'agence locale de mobilité itinérante. Le dispositif de conseil en mobilité est désormais présent tout au long de l'année. Il s'adresse aux habitants, salariés, étudiants et demandeurs d'emplois.

...

Création d'une agence locale de la mobilité permanente en gare de Cergy-Préfecture avec une ambition de garder une dimension mobile pour atteindre un public qui ne se déplace pas. Il est indispensable d'aller à la rencontre des gens.

Quelques chiffres

Le budget est resté constant malgré l'évolution du projet : 30 000€/an en fonctionnement + 0,5 ETP.

Sur une année, la Boussole intervient à minima lors de la rentrée universitaire en octobre, lors du challenge mobilité inter-entreprises, pendant l'Ecofest en juin et fait aussi des interventions lors d'implantation d'entreprises. A ces différentes interventions s'ajoute la distribution de kits de mobilité aux nouveaux salariés de PMIE, aux nouveaux habitants ainsi qu'aux prescripteurs d'emplois et DRH lors du Forum de l'emploi.

Points de vigilance

Les moyens humains – le service est assuré en interne par la direction mobilité en plus de ses autres missions. La connaissance du territoire étant primordiale cette phase de conseil est difficilement externalisable.

Mobilisation des publics – le premier contact n'étant pas évident pour tout le monde, il est important de créer un contexte qui attire le public visé et qui crée la rencontre. Il a été remarqué que les jeux (challenge, quiz, concours), avec des lots à gagner et un passage obligatoire par la zone de conseil en mobilités, sont les interventions les plus attractives.

Mobilisations des partenaires locaux – l'action a plus de sens lorsqu'elle est accompagnée d'animations assurées par des acteurs locaux (opérateur de transport, opérateur vélo, associations, prestataires spécialisés...).

4

CONTACT

Angélique BOSQUET et Mélanie REY

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr